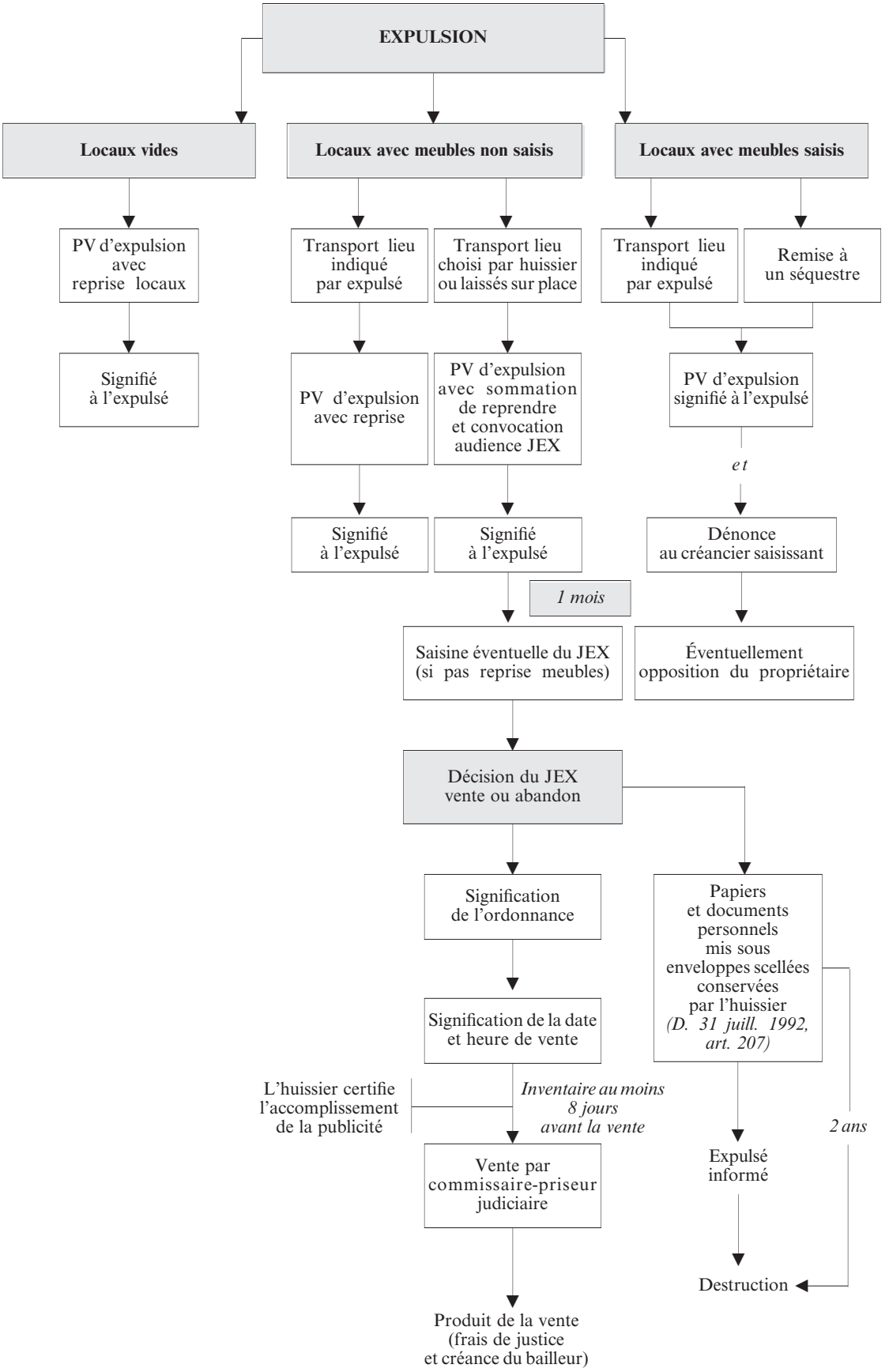
EXPULSION
Locaux vides
Locaux avec meubles non saisis
Locaux avec meubles saisis
PV d'expulsion avec reprise locaux
Signifié à l'expulsé
Transport lieu indiqué par expulsé
Transport lieu choisi par huissier ou laissés sur place
PV d'expulsion avec reprise
PV d'expulsion avec sommation de reprendre et convocation audience JEX
Signifié à l'expulsé
Signifié à l'expulsé
1 mois
Transport lieu indiqué par expulsé
Remise à un séquestre
PV d'expulsion signifié à l'expulsé
et
Dénonce au créancier saisissant
Saisine éventuelle du JEX (si pas reprise meubles)
Éventuellement opposition du propriétaire
Décision du JEX vente ou abandon
Signification de l'ordonnance
Signification de la date et heure de vente
L'huissier certifie l'accomplissement de la publicité
Inventaire au moins 8 jours avant la vente
Vente par commissaire-priseur judiciaire
Produit de la vente (frais de justice et créance du bailleur)
Papiers et documents personnels mis sous enveloppes scellées conservées par l'huissier (D. 31 juill. 1992, art. 207)
2 ans
Expulsé informé
Destruction